

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérangère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-48 : RH_CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.332-23-1 ° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 26 mai 2026,

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'un poste d'adjoint technique avait été créé sur emploi non permanent pour 12 mois par délibération en date du 25 juin 2025 afin que le service technique puisse rattraper le retard accumulé sur :

- La maintenance préventive et curative des bâtiments,
- La mise à jour des cartographies des espaces verts et des sentiers de randonnées,
- Le suivi et l'analyse des consommations énergétiques des bâtiments.

Après 9 mois de contrats sur cet emploi non permanent, il apparaît que le besoin du service technique est pérenne puisque :

- Le nombre de bâtiments à entretenir n'a cessé d'augmenter ces dernières années (pôles de santé, espace santé VB, cabinet dentaire, MSAP VB),
- La surface des espaces verts à entretenir a augmenté avec la prise de compétence assainissement au 1er janvier 2026,
- Le linéaire de sentiers de randonnées à entretenir a également augmenté avec l'ajout de 7 circuits VTT et la création de nouveaux sentiers de qualité,
- Le service technique accompagne les autres services sur toutes les manifestations organisées par Pré-Bocage Intercom.

Par ailleurs, il faut noter que la présence d'un deuxième technicien bâtiments pendant 9 mois, au-delà d'avoir amélioré le suivi et la qualité de la maintenance des bâtiments, a permis :

- D'augmenter le nombre d'interventions réalisées en interne et ainsi réduire les coûts,
- D'améliorer la réactivité de notre équipe technique vis-à-vis des demandes de nos locataires et des associations sportives.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de pérenniser ce renfort en créant un emploi permanent.

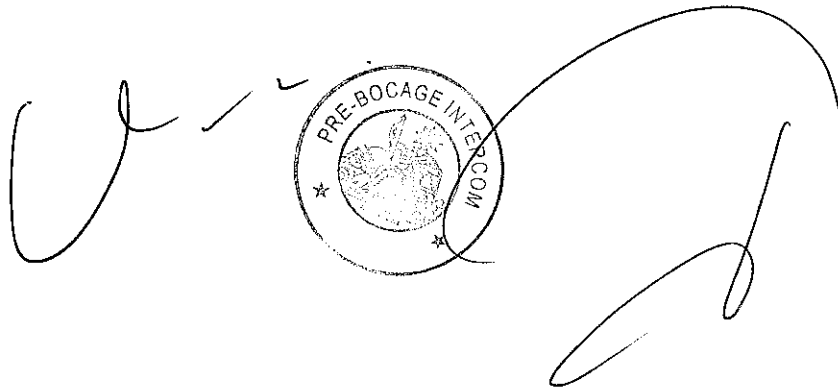
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet, de technicien bâtiments, de catégorie B ou C sur :
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou selon l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (vacance temporaire d'emploi),
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



The block contains two handwritten signatures. The signature on the left is a cursive 'V' followed by a checkmark. The signature on the right is a large, flowing cursive signature. Between the two signatures is a circular stamp. The stamp has a double border. The outer border contains the text 'PRE-BOCAGE INTERCOM' at the top and 'M' at the bottom, separated by two stars. The inner circle contains a coat of arms with a crown on top and a shield below, flanked by two stars.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-48_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026